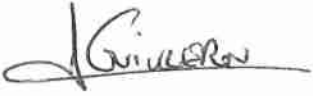


Annexe 1 DEL 43_2026 de la séance du conseil municipal du 21/04/2026

La secrétaire de séance, GUILLERON Audrey,



Le Maire, André GERVAIS



2026

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif

MAIRIE D'ONNION



Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 24/04/2026



ID : 074-217402056-20260421-DEL_43_2026-DE

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
INTRODUCTION.....	3
SYNTHESE	3
AFFECTATION DU RESULTATS.....	4
ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
I- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
II- RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9
I- DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
II- RECETTES D'INVESTISSEMENT	
SITUATION FISCALE	12
SITUATION DE LA DETTE.....	12

PREAMBULE

Le budget est prévu pour la durée d'un exercice, débutant le 1^{er} janvier et prenant fin le 31 décembre.

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine aussi les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité.

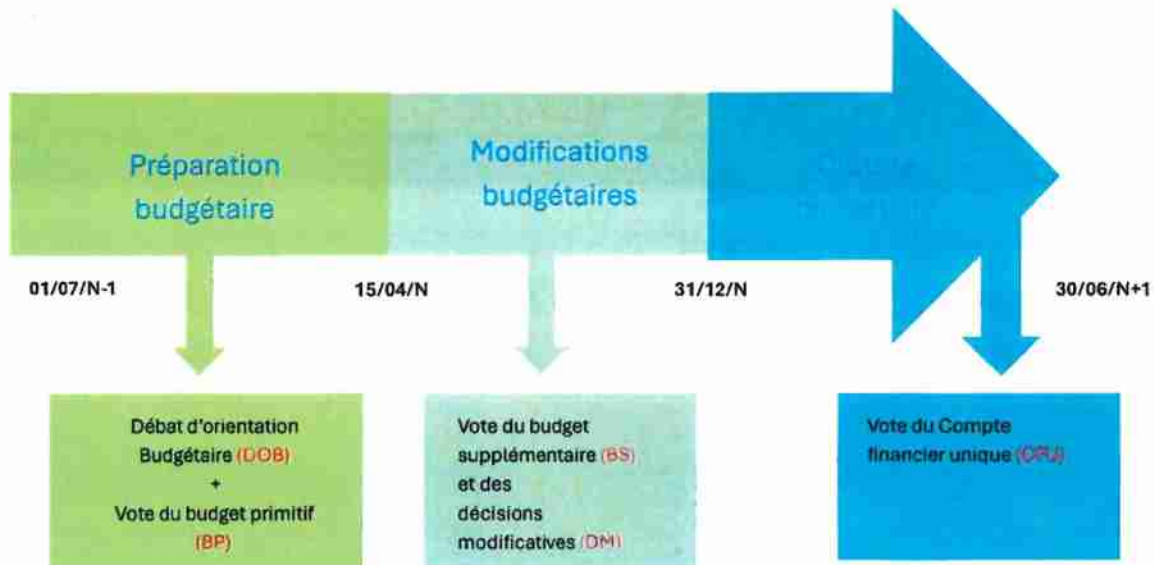
En dépense, les crédits votés sont limitatifs, les engagements ne peuvent pas être créés et validés sans crédits votés préalablement. En recettes, les prévisions sont évaluatives. Les recettes réalisées peuvent, par conséquent, être supérieures aux prévisions.

Le budget se présente sous la forme de deux sections :

- La section de fonctionnement
- La section d'investissement.

Le montant des dépenses et des recettes de chacune des deux sections doit être équilibré. Les dépenses et les recettes sont regroupées par chapitre budgétaire, ventilé chacun par article comptable selon la nomenclature budgétaire et comptable en vigueur.

Vision globale du cycle budgétaire :



Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le conseil municipal avant la 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le principe d'unité budgétaire impose que l'ensemble des recettes et des dépenses du budget doivent apparaître dans un document unique. Ce principe permet au conseil municipal de détenir l'exhaustivité des autorisations budgétaires dans un seul document, composé d'un certain nombre d'annexes obligatoires.

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

C'est l'objet de cette note de présentation.



INTRODUCTION

Le budget 2026 a été porté au vote du Conseil Municipal du 14 avril 2026. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture de la mairie.

Il convient de rappeler que ce budget est voté par chapitre et présenté suivant le référentiel budgétaire et comptable M57.

Confronté à la dégradation de la situation des dépenses publiques sous l'effet des crises successives, des baisses d'impôts et du ralentissement de la croissance, l'Etat se trouve aujourd'hui dans une situation financière délicate. Ces difficultés budgétaires vont affecter durablement l'ensemble des acteurs (contribuables, entreprises, collectivités, ...)

Nous entrons dans une période de rigueur, et la question du financement du déficit public, avec des implications certaines sur les budgets locaux, est aujourd'hui au cœur des discussions.

Dans ce contexte économique difficile, il convient de rester vigilant et de continuer à avoir une gestion financière agile, prospective et rigoureuse pour conserver des capacités à investir et ainsi préparer l'avenir de la commune.

L'objectif est de préserver la qualité des services municipaux et de garder un niveau d'épargne brute suffisant afin d'être en mesure de financer les investissements projetés tout en préservant les grands équilibres à long-terme.

Les lignes de gestion du budget communal établies précédemment sont donc réaffirmées :

- ⬇ Stabilité des taux de fiscalité pour les ménages
- ⬇ Maitrise les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- ⬇ Poursuite du programme d'investissement
- ⬇ Sollicitation des subventions auprès de l'Etat, des Conseils départemental et Régional chaque fois que possible.

SYNTHESE DU BUDGET 2026

Le budget primitif global (opérations d'ordres et réelles) présente au vote du Conseil municipal pour l'exercice 2026 s'élève à 7 328 197.72 € €

	EP2025	EP2026	% évol.	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	2 712 890.13 €	3 497 106.95 €	167.87%	784 216.82 €
INVESTISSEMENT	3 412 614.42 €	3 886 191.26 €	113.88%	473 576.84 €
TOTAL	6 125 504.55 €	7 383 298.21 €		

La section de fonctionnement s'établit à :

- 3 497 106.95 € en recettes
- 1 736 323.75 € en dépenses à laquelle, on ajoute l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 1 760 883.20 € pour un total de 3 497 106.95 €.

La section d'investissements s'équilibre quant à elle à 3 886 191.26 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 laisse apparaître un solde positif de 663 171.60 € auquel il convient de rajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de 1 051 747.45 €. Le résultat cumulé se porte donc à 1 714 918.95 €.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 laisse apparaître un solde négatif de 241 425.42 € auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur d'un montant de 1 725 217.63 €. Le résultat cumulé se porte donc à 1 483 792.21 €.

Le solde déficitaire des restes à réaliser de l'exercice 2025 s'élève à - 14 867.20 € (Recettes 499 287.72€- Dépenses 514 154.92€).

L'affectation du résultat 2025 se matérialise de la façon suivante :

- Report de 1 714 918.95 € à la section de fonctionnement (R002 – excédent de fonctionnement)
- Report de 1 483 792.21 € à la section d'investissement (R001 – excédent d'investissement)

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les montants projetés de la section de fonctionnement du budget primitif 2026 de la commune peuvent se résumer dans les tableaux détaillés ci-après :

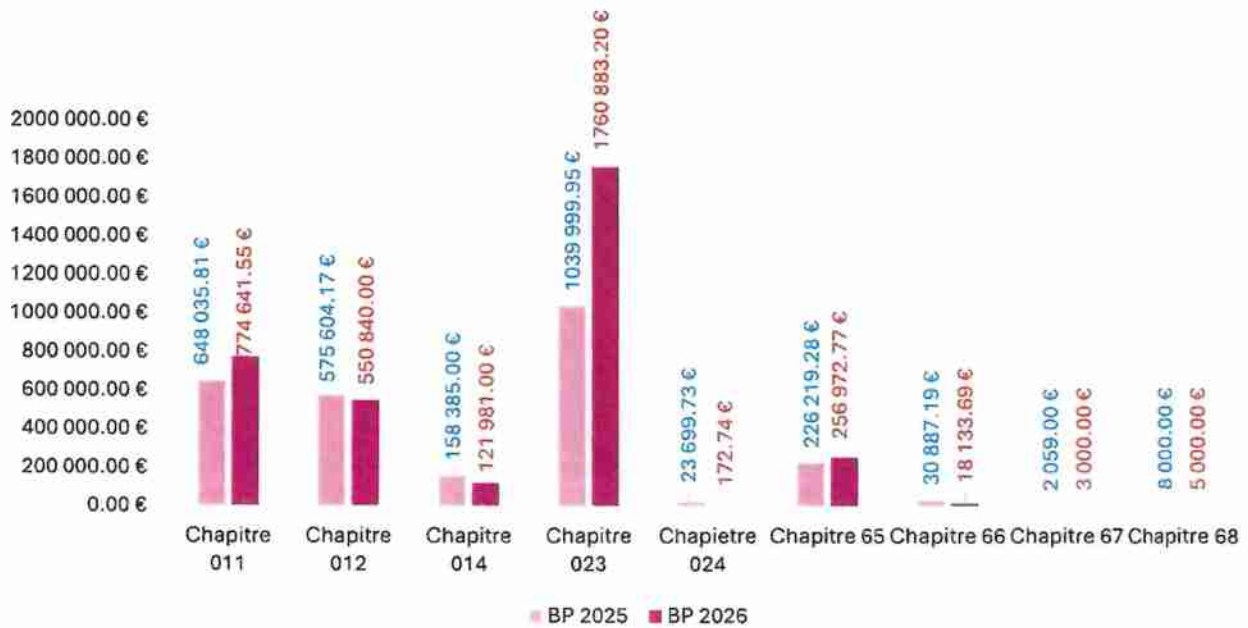
I. Dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 497 106.95 € dont 1 760 883.20 € de virement à la section d'investissement.

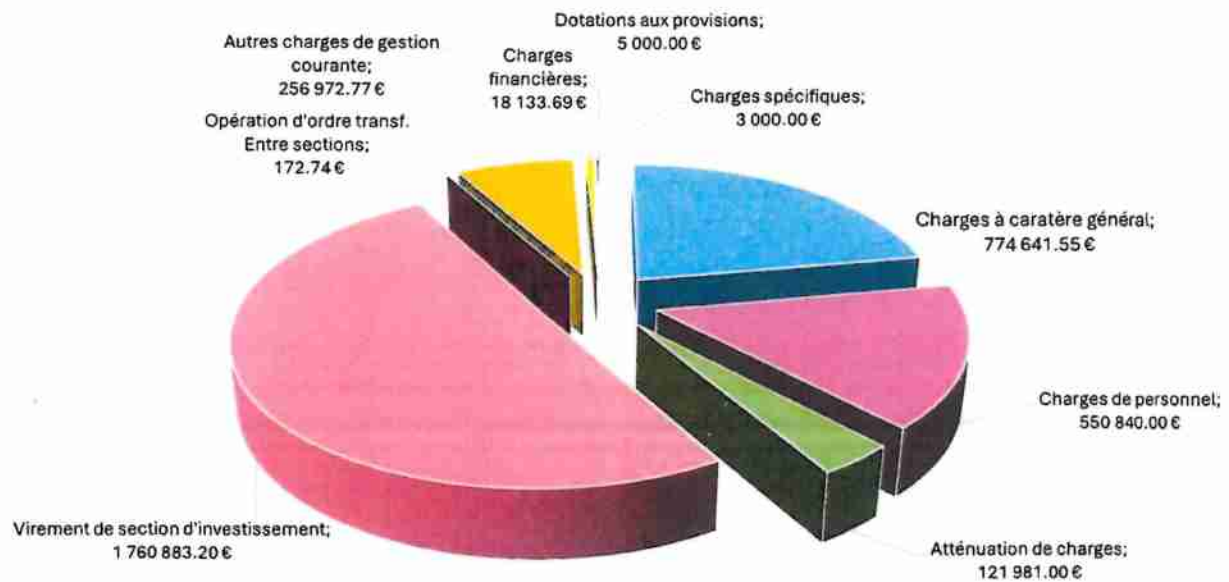
Ces dépenses s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé Dépense de fonctionnement	EP 2025	EP 2026
Chapitre 011	Charges à caractère général	648 035.81 €	765 641.55 €
Chapitre 012	Charges de personnel	575 604.17 €	550 840.00 €
Chapitre 014	Atténuation de charges	158 385.00 €	121 981.00 €
Chapitre 023	Virement de section d'investissement	1 039 999.95 €	1 760 883.20 €
Chapitre 024	Opération d'ordre transf. Entre sections	23 699.73 €	172.74 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	226 219.28 €	271 454.77 €
Chapitre 66	Charges financières	30 887.19 €	18 133.69 €
Chapitre 67	Charges spécifiques	2 059.00 €	3 000.00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	8 000.00 €	5 000.00 €
TOTAL DEPENSES		2 712 890.13 €	3 497 106.95 €

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2026 ET 2025



REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



Chapitre 011 : Les charges à caractère général s'établissent à 765 641.55 € en 2026.

Une meilleure maîtrise sur les postes suivants nous permet de réduire les coûts suivants :

- L'électricité avec un budget de 45 000 € en 2026 contre 60 000 € en 2025 à la suite des investissements réalisés ces dernières années sur le parc lumineux mais également avec un suivi rigoureux des consommations des différents points (exemple : détachement ou résiliation des points ne concernant pas la commune, baisse de contrats ...),
- La commande des produits de traitement et fournitures de petits équipements.
- Frais d'affranchissements, téléphonie et assurances à la suite de renégociation de contrats.

La hausse s'explique principalement par un enregistrement différent des ventes de bois, intégrant désormais les charges sur ventes.

Chapitre 012 : Les dépenses du personnel s'établissent à 550 840 € en 2026. Un contrôle des coûts a été réalisé :

- La commune n'a pas besoin de faire appel à du personnel extérieur, ni de personnel à la vacance (recensement). Une baisse de la masse salariale expliquée également par le transfert de compétences de la piscine à la CC4R.
- Une revalorisation des salaires et primes. La commune a amélioré les conditions salariales en instituant : participation mutuelle, hausse des primes.

Chapitre 014 : Atténuation des charges : Il y a une hausse du FPIC et un maintien du FNGIR.

Chapitre 65 : Les autres charges en gestion courante s'établissent à 271 454.77 € en 2026. Une légère hausse du poste est à constater, expliquée par une revalorisation des indemnités élus, une hausse des subventions allouées aux associations ainsi qu'une hausse du poste « créances éteintes ».

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- Aux contributions aux syndicats intercommunaux pour 98 000 €
- Aux versements des indemnités et cotisations des élus pour 82 000 €
- Aux versements des subventions aux associations pour 2 967 €
- A la contribution au service d'incendie pour 51 673 €

Chapitre 66 : Les charges financières s'établissent à 18 133.69 € en 2026.

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Les charges spécifiques s'établissent à 3000 € en 2026 (Annulation de titres sur l'exercice antérieur).

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement, cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement.

II. Recettes de la section de fonctionnement

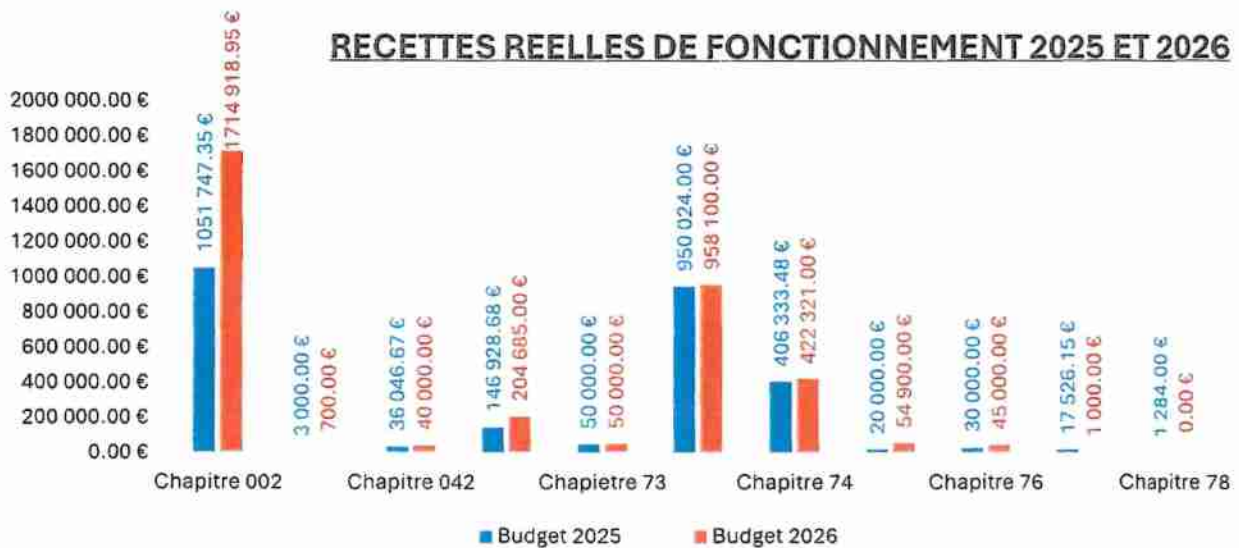
Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 491 624.95 €.

- 1 736 706 € en recettes réelles.
- 1 714 918.95 € de résultat de fonctionnement reporté
- 40 000 € d'opérations d'ordre entre section

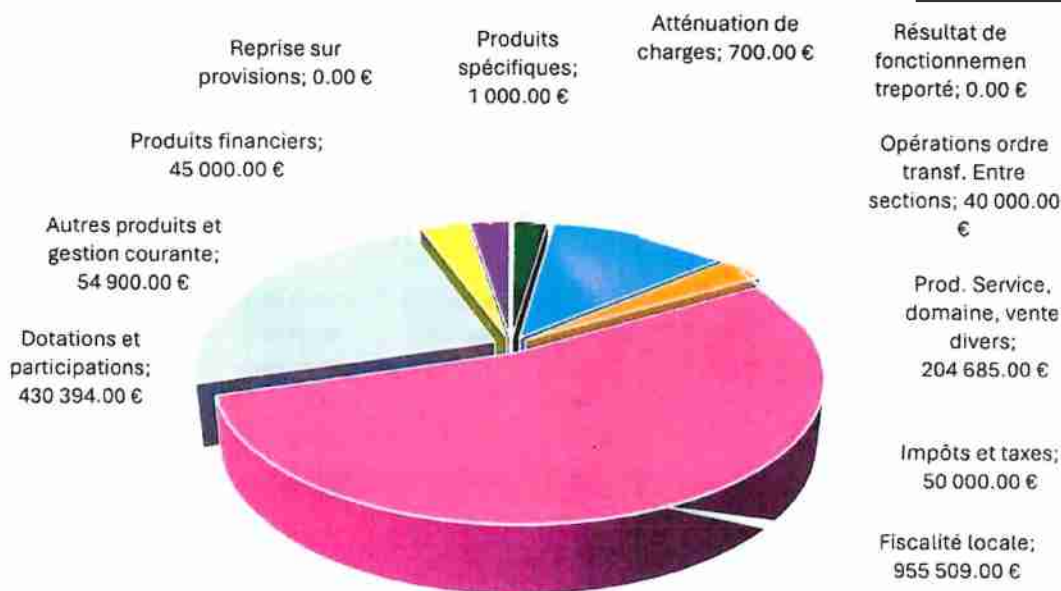
Ces recettes en augmentation de 28.70 %, s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé Recette de fonctionnement	BP 2025	BP 2026
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 051 747.35 €	1 714 918.95 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	3 000.00 €	700.00 €
Chapitre 042	Opérations ordre transf. Entre sections	36 046.67 €	40 000.00 €
Chapitre 70	Prod. Service, domaine, vente divers	146 928.68 €	204 685.00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	50 000.00 €	50 000.00 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	950 024.00 €	955 509.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	406 333.48 €	430 394.00 €
Chapitre 75	Autres produits et gestion courante	20 000.00 €	54 900.00 €
Chapitre 76	Produits financiers	30 000.00 €	45 000.00 €
Chapitre 77	Produits spécifiques	17 526.15 €	1 000.00 €
Chapitre 78	Reprise sur provisions	1 284.00 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES		2 712 890.33 €	3 497 106.95 €

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2025 ET 2026



REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE :



1. Les recettes fiscales : 1 033 391.68 €

Ces recettes représentant 59.31 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles regroupent plusieurs lignes :

- Impositions et taxes estimées à 924 909.00 € en 2026 contre 916 024.00 € en 2025 soit une augmentation de 0.57%
- Fond départemental DMTO 50 000.00 euros
- Taxe consommation finale d'électricité : 30 000 euros en 2026 contre 33 000 euros en 2025.
- Droit de place 600 euros.

2. Les dotations, participations et subventions : 430 394.00€

Dans l'attente des notifications de l'Etat, les montants ont été estimés.

- La DGF (dotation générale de fonctionnement) est estimée à 170 000 € comme en 2025.
- La DSR (dotation de solidarité rurale) est estimée à 30 000 €.
- Le FCTVA (Fond de compensation de la TVA) s'élève à 13 135.52 € en 2026 considérant les dépenses éligibles au titre de l'exercice 2025 contre en 7 024 € en 2025.
- L'attribution du FDPTP (fond département de péréquation de la taxe professionnelle) est estimée à l'identique qu'a 2025, soit 30 000 €
- La compensation de l'Etat relative aux exonérations des taxes foncières s'élève à 4047 € en 2026 comme en 2025.

3. Les produits des services : 204 685 €,

Les produits des services comprennent essentiellement la tarification des services périscolaires (90 000 €), les redevances d'occupation du domaine public, la perception des participations des différentes régies (bibliothèque, droit de place), les coupes de bois, remboursements des frais et des charges par des tiers ainsi que les concessions.

Les autres produits de gestion courante : 54 900 €

Ces produits correspondent majoritairement à l'encaissement des loyers communaux (53 000 €).

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **3 497 106.95 euros**.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Les montants projetés de la section d'investissement du budget primitif 2026 de la commune peuvent se résumer dans les tableaux détaillés ci-après.

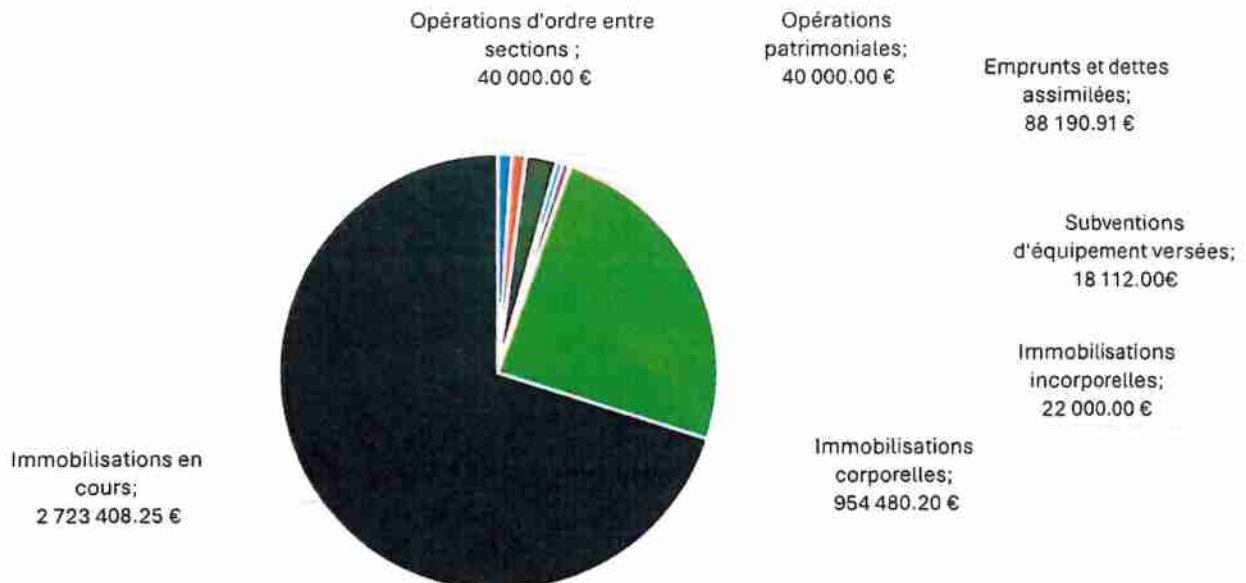
I. Les dépenses de la section d'investissement

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 3 886 191.26 €.

Elles se répartissent de la façon suivante :

	BP2025	Reste à réaliser	BP2026
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	36046.47	0	40000
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	20000	0	40000
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	97059	0	88190.81
Chapitre 204 - subventions d'équipement versées	400	0	18112
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	84200	0	22000
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	1503146.28	84984.42	954480.2
Chapitre 23 - immobilisations en cours	1663320.87	429170.5	2723408.25
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3404172.62	514154.92	3886191.26

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026



Les dépenses d'équipement brut 2026 s'élèvent à 3 718 000.45 €

Les principaux investissements 2026 (RAR compris) sont :

Onnion

Note brève et synthétique
Budget primitif 2026

Ce document et les informations qu'il contient sont la propriété de la commune d'Onnion. Ils ne doivent pas être copiés ni communiqués sans l'autorisation préalable et écrite de la commune d'Onnion

Ensemble scolaires :

Ecole – projet	40 000.00 €
Salle polyvalente – Isolation phonique	14 830.80 €
Boiteux – zinguerie diverses	16 300.00 €
Salle polyvalente – volets	8000.00 €
Mobilier école	1 980.94 €
Tableau interactif.....	7 104.00 €
Fourniture et pose d'un vidéoprojecteur	3 330.00 €
Acquisition conteneur	

Forêt communale :

Route de Raty (Tranche 1 + 2) / pont Mie Rouge	672 698.50 €
Sentier A Moulin	20 000.00 €
ONF – Travaux	15 000.00 €
ONF – Travaux de renforcement forestier	709.50 €
Passerelle de Serravaz	2 652.00 €

Mairie :

Pochette informatique	5 000.00 €
Mobilier secrétariat mairie	3 500.00 €
Transfert du bureau du maire (Travaux de régie)	12 367.00 €
Isolation phonique salle conseil (Travaux de régie).....	27 633.00 €

Voirie / Aménagement chef-lieu/Acquisitions :

Acquisitions	39 740.93 €
Pochette annuel voirie + Chemin des Dodes	230 000.00 €
Signalisation verticale et horizontale	15 000.00 €
Carpot pour distributeur à viande.....	50 000.00 €
Arrêt de bus terrain, matériel.....	5 000.00 €
Jeux d'enfants extérieurs.....	29 483.12 €
Sécurisation traversée du chef-lieu	1 021 965.91 €
Réseau électrique éclairage public	6000.12 €
Déco de Noel	5001.02 €

Eglise :

Cimetière murs	37 000.00 €
Jardin du souvenir	8 000.00 €
Sécurisation électrique intérieur	2 000.00 €

Matériel et outillages divers :

Outillage	2 000.00 €
Véhicule	25 000.00 €
Balayeuse tracteur	22 000.00 €

Onnion

Note brève et synthétique

Budget primitif 2026

Ce document et les informations qu'il contient sont la propriété de la commune d'Onnion. Ils ne doivent pas être copiés ni communiés sans l'autorisation préalable et écrite de la commune d'Onnion.

➤ **Bâtiments et équipements publics :**

Local superette	8666.67 €
Salon de coiffure	75 000.00 €
Ostéopathe	10 740.00 €
Espace kinature – menuiserie	3 313.10 €
Toiture atelier CTM.....	32 100.00 €
Racks CTM	5 000.00 €
Démolition “La Cure”	80 000.00 €
Local fleuriste	50 000.00 €
Mont Blanc.....	745 880.90 €
Salle de danse – remplacement radiateurs	2 000.00 €
Clefs électroniques – phase 2	2 000.00 €

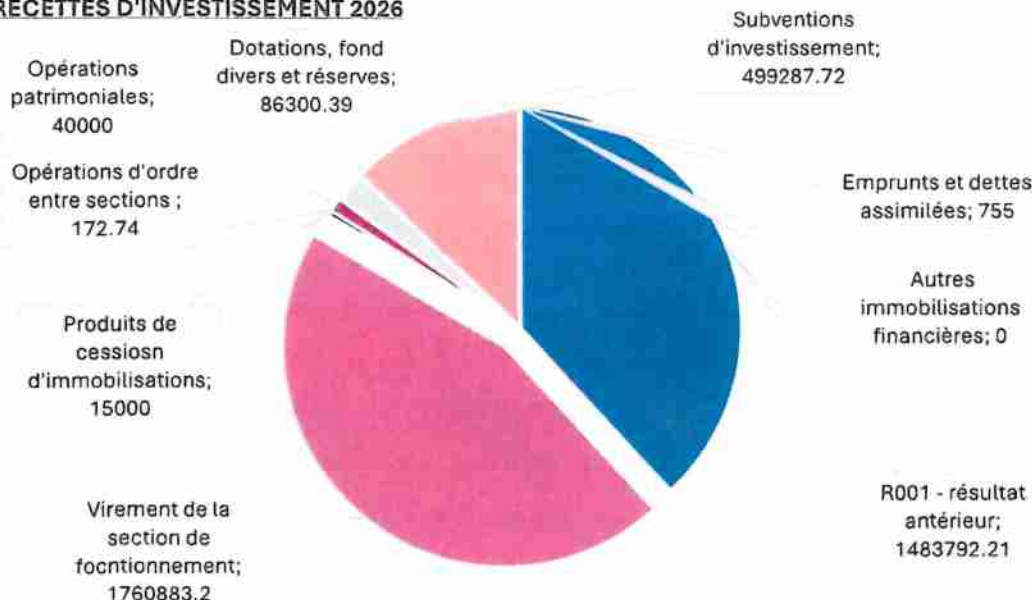
2 Les recettes de la section d'investissement

Les recettes d'investissement prévisionnelles s'établissent à 3 886 191.26 €

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

	EP2025	Reste à réaliser	EP2026
R001 - résultat antérieur	1725217.63	0	1483792.21
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	1039998.95	0	1760883.2
Chapitre 024 - Produits de cession d'immobilisations	0	0	15000
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	23700.73	0	172.74
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	20000	0	40000
Chapitre 10 - Dotations, fond divers et réserves	75117.15	0	86300.39
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	518579.96	499287.72	0
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0	755
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	10000	0	0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3412614.42	499287.72	3386903.54

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026



Les principales recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2026 sont :

- Le virement de la section de fonctionnement 1 760 883.20 €
- Le FC TVA..... 83 300.39 €
- Les taxes aménagement..... 3 000 €
- Les subventions du département et de la région 499 287.72 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2025 en recettes d'investissement s'élèvent à 499 287.72 € (solde des subventions).

SITUATION FISCALE

Le produit fiscal 2026 a été inscrit au budget primitif sur la base des taux inchangés depuis 2023.

Il est estimé à 829 937 € contre 825 490 € en 2025.

Taux	Taux 2024	Taux 2025	Proposition de taux 2026
TH	20.84%	20.84%	20.84%
TFB	24.29%	24.29%	24.29%
TFNB	112.90%	112.90%	112.90%
MTHS	50.00%	50.00%	50.00%

Produits des contributions directes	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
TH	170 742.00 €	167 009.00 €	164 136.00 €
TFB	454 709.00 €	459 952.00 €	468 068.00 €
TFNB	44 257.00 €	38 850.00 €	39 176.00 €
MTHS	84 433.00 €	81 976.00 €	80 526.00 €
Allocations compensatrices	4 047.00 €	4 047.00 €	6 009.00 €
Coefficient correcteur	142 874.00 €	144 521.00 €	147 071.00 €
FNGIR	- 94 981.00 €	- 94 981.00 €	- 94 981.00 €
IFER/Pylônes	19 409.00 €	19 410.00 €	19 932.00 €
TOTAL	825 490.00 €	820 784.00 €	829 937.00 €

SITUATION DE LA DETTE

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 s'élève à 502 709.78 €.

Désignation	Montant	Etablissements prêteurs	Capital restant au 1 ^{er} janvier	Annuité de la dette
Equipement Communal	1 200 000.00 €	Credit agricole	255 250.00 €	51 050.00 €
Confortement Pont de la Tourne	200 000.00 €	Credit agricole	69 180.68 €	14 535.48 €
Sécurisation chef Lieu	125 000.00 €	Credit agricole	59 872.71 €	9 362.48 €
Réno éclairage public	100 000.00 €	Credit agricole	74 623.37 €	7 128.96 €
Electrification Villaz	32 639.49 €	Syane	5 153.57 €	1 905.46 €
Electrification Les Rottes	13 426.61 €	Syane	3 356.66 €	809.29 €
Electrification Sévillon	59 867.15 €	Syane	23 946.83 €	3 853.05 €
Electrification Les Jovets	25 168.91 €	Syane	11 325.96 €	1 679.78 €
TOTAL				90 324.50 €

66111 Intérêts réglés à échéances 3 133.69 €

1641 Emprunts en cours..... 80 549.80 €

168758 Dettes – Autres groupements 6 641.01 €

Onnion

Note brève et synthétique

Budget primitif 2026

Ce document et les informations qu'il contient sont la propriété de la commune d'Onnion. Ils ne doivent pas être copiés ni communiqués sans l'autorisation préalable et écrite de la commune d'Onnion